RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET GENERAL

UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE AU CŒUR DE L'INTERET GENERAL ET DES SOLIDARITES

« Rendre à la nature son droit de Cité ! »

Préambule

Lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020, je vous rappelais les conditions dans lesquelles s'est inscrit le cycle 2014-2019, profondément marqué par la réduction des dotations de l'Etat, intervenue quelques mois après les élections municipales, imposant de fait aux collectivités une révision dans l'urgence de leur équilibre « dépenses-recettes » :

* Perte cumulée de 13 M€ de perte de Dotation Globale de Fonctionnement pour la collectivité sur la mandature

* Suppression de la Taxe d'habitation pour tous à l'horizon de 2023 et la réforme de la fiscalité qui sont des sujets d'inquiétude pour les élus. En effet, cette remise en cause de l'autonomie financière des collectivités entraînera inévitablement la refonte des systèmes de redistribution financière (DGF, Péréquations horizontale et verticale…). Ces dispositifs devront reposer sur de nouveaux indicateurs de richesse qui ne sont pas connus actuellement.

A cela sont venus s'ajouter les effets dévastateurs, pour notre économie et l'emploi, de la pandémie de COVID-19 lesquels ont conduit le Gouvernement à financer à hauteur de 84 % le salaire des personnes mises en chômage partiel soit plus de 10 millions de salariés, accusant ainsi une perte de recettes fiscales de l'ordre de 42 milliards avec une chute de la consommation de plus de 35%.

Ces éléments ont conduit à un recours massif à l'emprunt qui pourra atteindre, selon les experts, plus de 115% du PIB avec une économie en souffrance, un risque d'augmentation des licenciements, des pertes de recettes et une reprise lente d'activité après confinement.

Ne nous y trompons pas, l'effort de redressement de l'économie et des comptes publics sera l'affaire de tous y compris pour les collectivités. Les premières simulations réalisées par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale font craindre que « *cette situation conduise à une réduction significative d'au moins 20% de la capacité d'autofinancement dès 2020 alors que le bloc communal finance plus des deux tiers des investissements publics locaux. Si rien n'est fait, cette baisse brutale de la capacité d'autofinancement compromettra la participation du bloc communal au plan de relance* ».

Durant cette période de confinement, les Régions, les Départements, les Etablissement publics, les Communes ont été en première ligne pour créer, là où y avait volonté et moyens, des Centres de consultations et de pré-soins COVID et pour distribuer des masques aux soignants (EHPADS, infirmières libérales, médecins, pharmaciens), pour accompagner les initiatives locales en faveur des plus démunis et des plus isolés d'entre nous, ou encore pour fournir, lorsque c'était possible, du matériel pour la fabrication de visières.

Le Maire de Nogent sur Marne, des volontaires et une partie de son équipe municipale ont répondu présents durant tout le confinement. Ils ont trouvé et fourni des masques, installé un Centre COVID rue Jean Monnet, distribué des masques à la population nogentaise, assuré quotidiennement un lien avec les administrés, soutenu l'activité du commerce de proximité avec l'ouverture des marchés d'alimentation notamment.

Sur le plan budgétaire, le confinement et sa mise en œuvre progressive auront des conséquences sur le budget communal. En effet, l'arrêt quasi-total de la France pendant plusieurs mois a privé les collectivités d'une partie de leurs recettes (crèches – centres de Loisirs - restauration scolaire – droits de mutation, droits de voirie …) même si sur la même période des dépenses n'ont pas été réalisées au motif de fermeture d'établissements et d'interdiction de regroupement de personnes, d'autres dépenses ont été engagées dans le cadre du plan sanitaire.

Sur décision du Maire, une étude a été lancée, avec pilotage du contrôle de gestion, de la direction des finances et de la direction générale, pour reprendre successivement les dépenses et les décisions prises pour répondre aux sollicitations de l'Etat. Le budget qui vous est présenté, tient compte pour partie des effets induits par le confinement et reste résolument tourné vers les services à la population.

Le contexte financier et budgétaire de la commune

- **Un objectif : La maîtrise des dépenses publiques et la recherche de recettes nouvelles**

Dans sa lettre de cadrage budgétaire M. le Maire, rappelait la ligne directrice engageant l'ensemble des acteurs de la collectivité à réduire leurs dépenses de fonctionnement, en tenant compte des éléments suivants :

- Maintien des taux d'imposition
- Evolution globale des charges réelles de fonctionnement de 0,96%
- Diminution des charges à caractère général *(retraité du contentieux Parking St Germain)* de 2,45%
- Baisse des charges de personnel à hauteur de 1,2%
- Achèvement de l'aménagement Nogent/Baltard
- Maintien des opérations pluriannuelles de travaux de voirie et d'entretien des bâtiments
- Recours à l'emprunt à hauteur de 3,6 M€ environ

I - Equilibre général du budget – Exercice 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	11 357 677 €	Contributions directes	31 131 286 €
Contentieux Parking St Germain	1 820 000 €		
Charges de personnel, frais assimilés	22 867 630 €	Attribution de compensation	6 494 889 €
Loi SRU	192 530 €	Autres impôts	3 895 800 €
Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	558 000 €	Dotation Globale de Fonctionnement	3 100 093 €
Charges financières	757 621 €	Dotations et participations	2 642 242 €
Subventions aux associations	847 616 €	Atténuation de charges	495 577 €
Subventions CCAS - Scène Watteau - DSP	3 289 300 €	Produits des services	5 620 206 €
Autres charges de gestion	1 996 654 €	Produits de gestion	925 717 €
Contribution FCCT - Territoire T10	8 190 723 €	Produits financiers	8 000 €
Dépenses imprévues + charges exceptionnelles+Reversement Amendes de Police	1 869 058 €	Produits exceptionnels + Reprise sur provision	1 991 000 €
Amortissements + prélèvement	2 558 000 €	Résultat N-1	0 €
TOTAL	**56 304 810 €**		**56 304 810 €**
Autofinancement prévisionnel au profit de L'investissement	***658 000 €***		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'équipement	9 549 344 €	Emprunt	3 600 000 €
Dette	2 475 091 €	Produit de cessions	4 022 400 €
		Subventions d'équipement	1 802 096 €
Subventions d'équipement	393 000 €	FCTVA	2 000 000 €
Immobilisation financières	39 900 €	Autres recettes	1 150 629 €
Dépenses imprévues + Reprise de provision	2 424 772 €	Amortissements + prélèvement	2 558 000 €
Reports 2019	6 685 932	Reports 2019	3 414 599 €
Déficit reporté	5 740 186 €	Excédent capitalisé	8 760 501 €
TOTAL	**27 308 225 €**	TOTAL	**27 308 225 €**
Autofinancement prévisionnel	***658 000 €***		

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Recettes**

- Evolution 2019-2020 des recettes de l'exercice :

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
013 – Atténuation de charges	435 900,00	495 577,00
70 – Produits des services	5 619 795,00	5 620 206,00
73 – Impôts et taxes	41 175 718,00	41 521 975,00
Dont Impôts communaux	*24 620 707,00*	*25 058 946,00*
Dont impôts ex-CVAM reversés	*5 813 722,00*	*6 072 340,00*
74 – Dotations et participations	5 931 481,00	5 742 335,00
75 – Autres produits de gestion	1 133 638,34	925 716,85
76 – Produits financiers	8 000,00	8 000,00
77 – Produits exceptionnels	134 000,00	91 000,00
042 – Opérations d'ordre *(Tvx en régie – Reprise sur provision)*	316 065,00	1 900 000,00
Dont reprise sur provision Parking St Germain		*1 820 000,00*
Excédent de fonctionnement cumulé	4 039 657,64	0,00
TOTAL BUDGET	58 794 254,98	56 304 809,85

Retraitées de la reprise sur provision de 1 820 000 € pour le règlement du sinistre du Parking St Germain les recettes prévisionnelles diminuent de BP à BP de 4,23% et tiennent compte des pertes liées aux ordonnances de confinement.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 495 577,00 €

	BP 2019	BP 2020
Remboursement sur rémunérations	416 200,00	477 577,00
Remboursement sur charges sociales	19 700,00	18 150,00

- Remboursements par l'assurance de la Ville des salaires et charges versés aux agents placés en accident du travail, en congés longue maladie ….

Chapitre 70 : Produits des services : 5 620 206,00 €

	BP 2019	BP 2020
Participation pour occupation du domaine public	100 000,00	110 000,00
Droits de stationnement sur voirie – Dépénalisation – Forfait post-stationnement	1 050 000,00	1 400 000,00
Concession cimetière	60 000,00	59 000,00
Participation aux activités culturelles	254 480,00	234 300,00
Participations aux activités sportives	69 000,00	75 728,00
Participations aux activités de loisirs	20 000,00	17 450,00
Participations crèches	450 000,00	325 000,00
Participations péri scolaires	1 270 000,00	1 164 100,00
Participation restauration scolaire et Centres Loisirs	1 581 226,00	1 463 320,00
Autres participations (publicité – Restocom – photocopies – Locations diverses – colonies - seniors…)	143 326,00	98 000,00
Remboursement salaires détachement agents de la Poste - aides ménagères -	109 863,00	58 020,00
Remboursement de charges	511 900,00	615 288,00
Dont refacturation fluides Centre Nautique	*392 000,00*	*450 000,00*

Comme les années précédentes les principales recettes du chapitre 70 regroupent :

- L'occupation du domaine public (chantiers, déménagements…).
- Les activités sportives organisées par le CNIS
- Les inscriptions au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc
- Les séjours vacances d'été et d'Hiver, ainsi que les activités loisirs qui pourraient être organisées pour les 15/25 ans (Sorties concerts, chéquiers loisirs) à la rentrée de septembre.
- L'accueil des tous petits dans les structures multi accueil communales.
- Les activités à destination des séniors.
- Les activités proposées par les Centres de Loisirs et de Découvertes.
- La restauration scolaire et les activités périscolaires organisées par la Maison de la Famille.
- L'encaissement des recettes et neutralisation des places en surface, recette qui est ensuite restituée à INDIGO par mandat administratif à l'article 67443 du budget.
- Les recettes relatives au forfait post-stationnement.
- Le remboursement des charges locatives, de fluides et autres frais engagés par la Collectivité et restant à la charge des délégataires principalement
- Le remboursement des frais de personnel mis à disposition de tiers, conformément aux conventions de mise à disposition et qui concerne l'agent de la Poste communale et l'agent détaché auprès de l'association Nogent Présence.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 41 521 975,00 €

	BP 2019	BP 2020
Contributions directes	24 620 707,00	25 158 946,00
Impôts ex-CVAM reversés	5 813 722,00	6 072 340,00
Dotation de compensation Métropolitaine	4 196 839,00	4 196 839,00
Contribution part salaire reversée à l'EPT	2 298 050,00	2 298 050,00
Taxe sur l'électricité	620 000,00	610 000,00
Droits de mutation	3 100 000,00	3 000 000,00
Enseignes et terrasses (TLPE)	2 400,00	1 800,00
Taxes funéraires	4 000,00	4 000,00
Droits de voirie	420 000,00	100 000,00
Neutralisation place de stationnement	100 000,00	80 000,00

Pour l'exercice 2020, conformément aux engagements, les taux d'imposition restent identiques à ceux votés en 2019 :

	Taux unique 2019 - Art. 1640 E du CGI	Taux 2020
TH	23,79	23,79
FNB	74,03	74,03
FB	19,72	19,72

Les autres taxes relèvent principalement :

- Des droits d'utilisation du domaine public, de la taxe sur la consommation finale d'électricité collectée pour le compte de la commune par le SIPPEREC.

- Des droits de mutation inférieurs à 2019 compte tenu du confinement et du ralentissement des transactions observées sur la période.

- L'achèvement de gros chantiers de construction qui explique la baisse prévisionnelle de 2020 des droits de voirie.

La Fiscalité

La Loi de Finances pour 2020 entérine la suppression définitive de la Taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables à l'horizon 2023. 80% bénéficieront en 2020 de cette mesure. Les 20% restants contribueront à hauteur de 70% en 2021 et 30% en 2022.

Cependant la Loi de Finances pour 2020 introduit trois modifications importantes pour cette année. En effet, les collectivités locales vont devoir voter pour la première fois, un produit de taxe d'habitation au titre de 2020 reposant sur :

- une base fiscale augmentée d'une revalorisation forfaitaire de 0,9% *(l'Etat étant revenu pour la revalorisation des bases TH sur les dispositions de l'article 99 de la Loi de Finances pour 2017)* contre 1,2% pour les taxes foncières
- des taux gelés à leur niveau 2019
- une prise en charge de la compensation financière versée par l'Etat calculée sur la base des taux 2017.

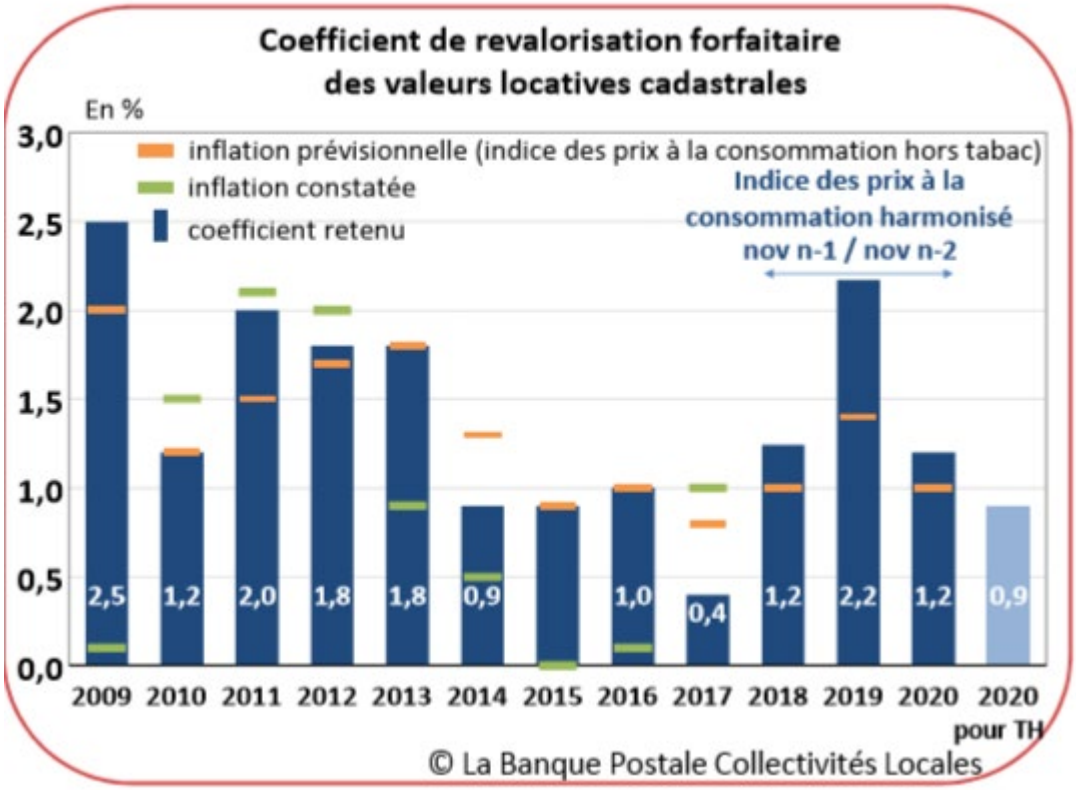

Produit fiscal attendu à taux constant pour 2020 (*état 1259 COM*) : 31 131 286 €

Le produit de la fiscalité au titre de l'exercice 2020 est calculé comme suit :

Taxes	Taux 2019	Coefficient de variation		Taux de référence	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit attendu
		Produit estimé et compensé					
Habitation	23,79			23,79	80 439 000	23,79	19 136 438
Foncier B	19,72	11 994 848	***1,000000***	19,72	60 661 000	19,72	11 962 349
FNB	74,03	11 994 848		74,03	43 900	74,03	32 499
		Produit taux constants					
				PRODUIT FISCAL VOTE BUDGET 2020			***11 994 848***

* 19 136 438 € au titre de la Taxe d'habitation compense par l'Etat
* 11 994 848 € voté par le Conseil Municipal

Le produit de la fiscalité directe locale au titre de l'exercice 2019, tel que figurant au Budget Primitif, représente 57,22**%** des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 5 742 335,00 €

	BP 2019	BP 2020
Dotation Globale de Fonctionnement	3 097 661,00	3 100 093,00
DGD	150,00	150,00
Subventions CAF - Crèches	1 533 000,00	1 400 000,00
Subventions CAF - Clubs de loisirs	542 800,00	531 256,00
Subventions CAF - Pôle Jeunesse	45 828,00	53 862,00
Dotation de recensement INSEE	6 144,00	6 144,00
Dotation titres sécurisés	24 208,00	24 208,00
Compensations contributions directes	596 651,00	568 330,00
Organisations des scrutins	3 300,00	6 500,00
Autres participations	81 739,00	51 792,00

Principal transfert financier de l'Etat vers les collectivités locales, la dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue une recette significative pour la Ville. Celle-ci est calculée à partir de la dotation de l'année N-1 à laquelle se rajoute une part liée à la variation de population constatée entre l'année N-1 et l'année N.

Cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population. De plus un écrêtement est appliqué sur la dotation forfaitaire pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à la moyenne nationale.

Les allocations compensatrices allouées à la commune au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 643 979 € et se décomposent comme suit :

Taxe d'habitation	625 000
Taxe foncier bâti : personnes de condition modeste	5 995
Exonération de longue durée (logements sociaux)	12 042
Taxe foncière non bâti	293

Les autres produits du chapitre « Dotations, Subventions et Participations » :

- Contrats intervenus entre la CAF et la Commune de Nogent pour l'organisation de l'accueil en structures multi-accueil, en Clubs de Loisirs et de découvertes sans hébergement, pour les activités proposées par le Pôle Jeunesse et les ateliers de parentalité.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion : 925 716,85 €

	BP 2019	BP 2020
Revenus des immeubles (Loyers)	786 729,63	551 488,01
Produits divers de gestion courante (Charges)	163 111,00	189 719,44
Redevance annuelle versée par INDIGO *(Concession Stationnement)*	74 900,00	73 641,00
Redevance versée par les Fils de Mme GERAUD *(Concession Marchés alimentaires)*	108 897,71	110 509,40

Chapitre 76 : Produits financiers : 8 000,00 €

	BP 2019	BP 2020
Revenus des valeurs mobilières de placement (coupons)	8 000,00	8 000,00

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 91 000,00 €

	BP 2019	BP 2020
Produits exceptionnels	79 000,00	36 000,00
Indemnité transactionnelle Nogentel (dernière année)	50 000,00	50 000,00
Remboursement de sinistres	5 000,00	5 000,00

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 1 900 000,00 €

	BP 2019	BP 2020
Travaux en régie	100 000,00	80 000,00
Reprise sur provisions – Contentieux Parking St Germain	216 065,00	1 820 000,00

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté : - €

Annexe 1 - REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1 - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF N-1 ***Voté le***		***REPRISE ANTICIPEE - 2019***	
Résultat de fonctionnement N-1		***Résultat de fonctionnement N-1***	
A - Résultat de l'exercice		*A - Résultat estimé de l'exercice*	*4 720 843,25*
B - Résultats antérieurs reportés		*B - Résultats antérieurs reportés*	*4 039 657,63*
Ligne 002 du compte administratif N-1			
C - Résultat à affecter		***C - Résultat à affecter***	*8 760 500,88*
INVESTISSEMENT		***INVESTISSEMENT***	
D *- Solde d'exécution N-1*		***D*** *- Solde d'exécution N-1 estimé*	*-5 370 708,00*
		Neutralisation compte 1069	*-369 477,87*
D 001 (Besoin de financement)		*D 001 (Besoin de financement)*	
R 001 (Excédent de financement		*R 001 (Excédent de financement)*	
E *- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1*		***E*** *- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1*	*-3 271 333,44*
Besoin de financement		*Besoin de financement*	
Excédent de financement		*Excédent de financement*	
F *- Besoin de financement*		***F*** *- Besoin de financement*	*-9 011 519,31*
REPRISE ANTICIPEE = C		***REPRISE ANTICIPEE = C***	
1) ***G*** *- Affectation en réserve R 1068 en investissement*		*1)* ***G*** *- Prévision d'affectation en réserve R 1068 en investissement*	*8 760 500,88*
		** Affectation complémentaire en réserve R 1068 en investissement*	*0,00*
2) ***H*** *- Report en fonctionnement R 002*		*2)* ***H*** *- Report en fonctionnement R 002*	*0,00*
DEFICIT REPORTE D 002		***DEFICIT REPORTE D 002***	

Part des recettes totales de fonctionnement au budget primitif 2020 :

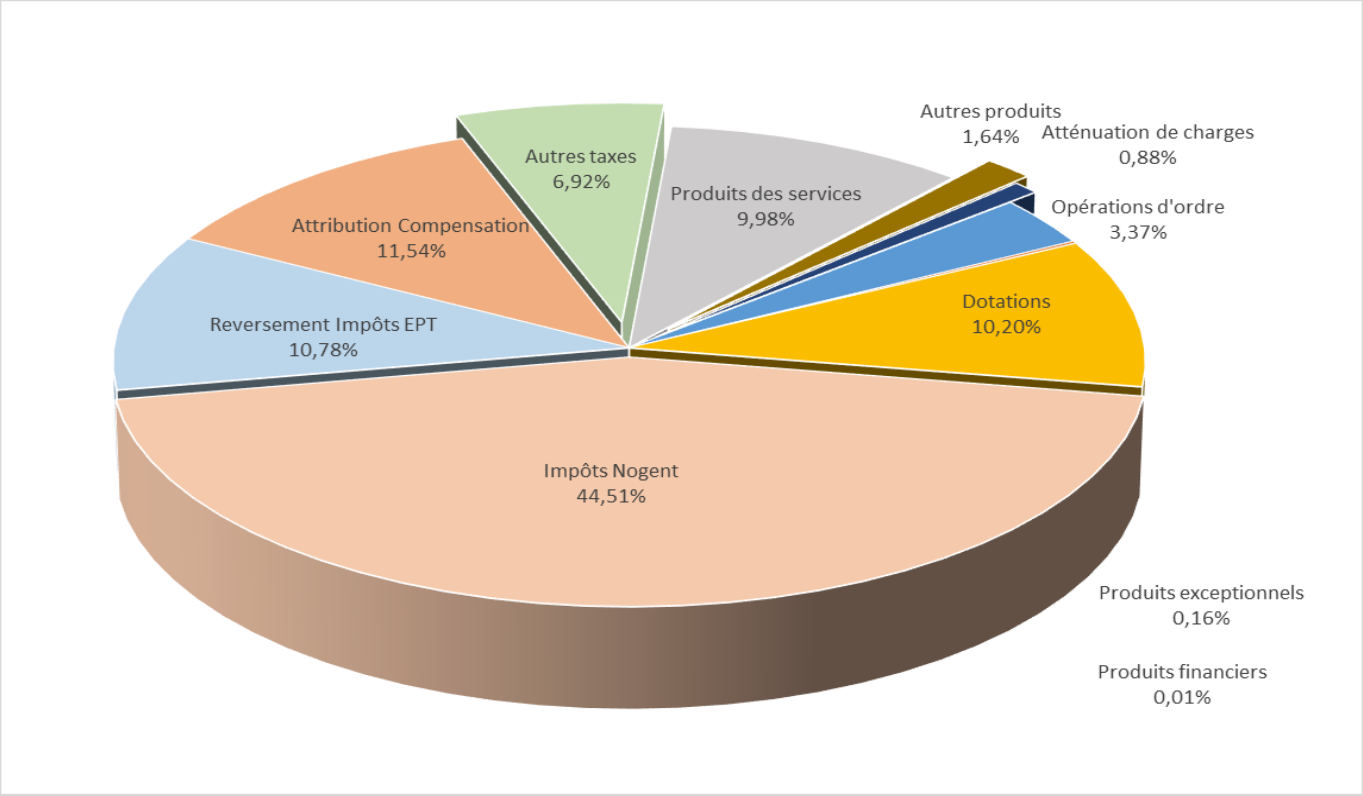

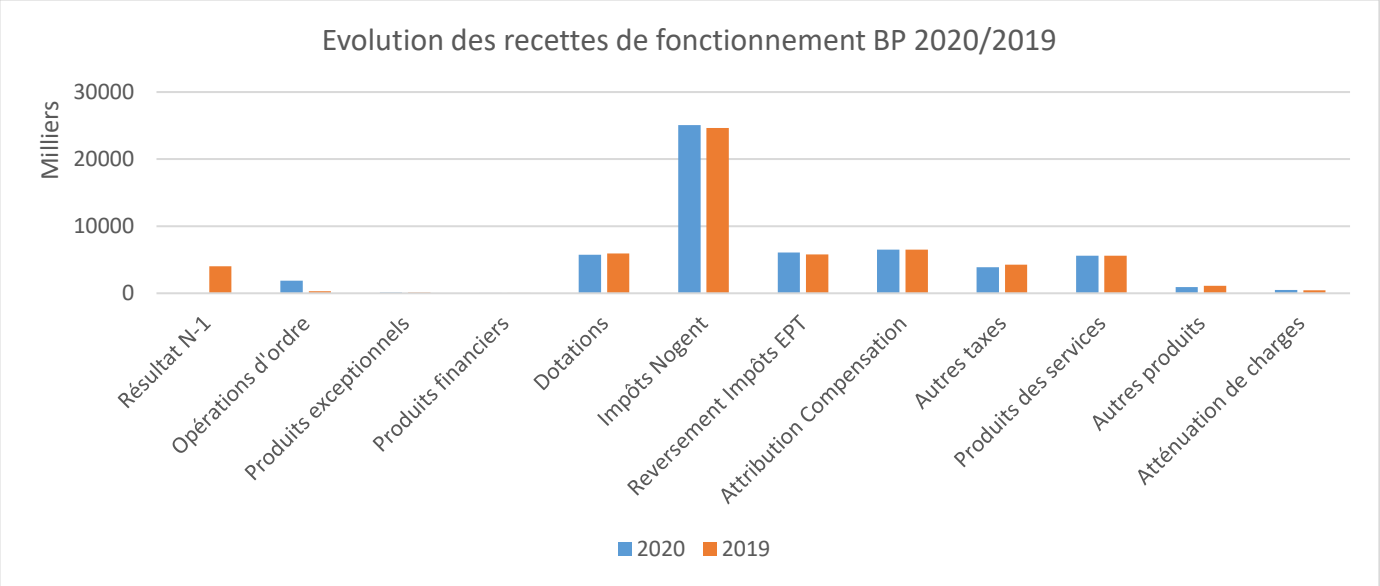

- **Dépenses**

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général Règlement contentieux Parking St Germain	11 643 058,25	11 357 676,59 1 820 000,00
012 – Charges de personnel	23 147 792,00	22 867 630,00
014 – Atténuation de produits	1 048 582,27	1 155 530,67
• *Dont Prélèvement SRU* • *Dont Prélèvement FPIC* • *Dont Reversement Amendes de Police au STIF* • *Dont remboursement litiges stationnement*	*484 702,27* *558 880,00* *5 000,00*	*192 560,67* *558 000,00* *400 000,00* *5 000,00*
65 – Charges de gestion courante	14 771 901,00	14 324 293,21
• *Dont Contribution au FCCT*	*8 038 879,00*	
66 – Charges financières	815 913,00	757 620,87
67 – Charges exceptionnelles • *Dont reversement recettes stationnement régie à INDIGO*	1 042 200,00 *950 000,00*	1 065 130,00 *975 000,00*
022 – Dépenses imprévues	767 316,93	398 928,02
023 – Virement à l'investissement	4 286 090,42	1 500 000,00
042 – Amortissements/Provisions	1 271 401,11	1 058 000,49
TOTAL BUDGET	**58 794 254,98**	**56 304 809,85**

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 11 177 676,59 €

	BP 2019	BP 2020
60 – Achats * Fournitures administratives et petits équipements * Prestations pour personnes âgées * Electricité – Eau - combustible * Vêtements de travail * Pharmacie * Livres – CD - * Alimentation * Produits d'entretien * Fleurs * Prestations de services	4 189 811,00	4 068 627,00
61 – Services extérieurs * Contrats et marchés * Locations mobilières et immobilières * Charges de copropriétés * Maintenance et entretien matériels * Versement à des organismes de formation * Documentation générale et technique	5 989 837,25	5 891 814,29
62 – Autres services extérieurs * Indemnités aux régisseurs et au comptable du Trésor * Transports collectifs * Concours et cotisations * Services bancaires * Affranchissement * Télécommunications * Frais d'actes juridiques – Parking St Germain * Frais de gestion de la dépénalisation * Annonces marchés publics * Fêtes et cérémonies	1 100 228,00	2 907 351,30
63 – Impôts et taxe assimilées * Impôts locaux – Taxes sur les bureaux * Sacem	363 182,00	309 884,00

Principale dépense nouvelle inscrite au budget de l'exercice 2020, la condamnation de la Ville à verser aux assurances, le montant des réparations au titre du dossier contentieux du Parking St Germain à hauteur de 1 820 000 €. Cette somme sera prélevée sur la provision déjà constituée.

A cela s'ajoutent les frais engagés depuis le début de la pandémie pour la fourniture de masques, de gels hydroalcooliques et de matériel nécessaires à la reprise progressive des services de la collectivité et principalement la réouverture des écoles.

Le chapitre 011 est généralement sujet à des fluctuations liées aux augmentations des fluides et autres produits de consommations courantes.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 22 867 630,00 €

	BP 2019	BP 2020
6218 – Activités accessoires	173 850,00	164 250,00
6331 – Versement transport	304 379,00	328 091,00
6332 – Cotisations versées au F.N.A.L.	64 772,00	64 598,00
6336 – Cotisations CNFPT + CIG	194 655,00	194 251,00
64111 – Rémunération titulaire	8 330 038,00	8 170 973,00
64112 – NBI – SF – IR titulaire	395 760,00	383 459,00
64118 – Autres indemnités y compris élections	2 571 570,00	2 490 148,00
64131 – Rémunération non-titulaire	3 748 836,00	3 948 261,00
64138 – Autres indemnités	834 335,00	700 567,00
6417 – Rémunérations des apprentis	12 528,00	-
6451 – Cotisation URSSAF	2 753 026,000	2 682 712,00
6453 – Cotisation retraite + RAFT	2 905 591,00	2 892 038,00
6454 – Cotisations aux ASSEDIC	185 663,00	190 255,00
6455 – Cotisation assurance personnel	443 000,00	395 000,00
6456 – FNC Supplément familial	30 000,00	30 000,00
64731 – Allocations chômage versées directement	-	52 800,00
6475 – Médecine du travail	120 000,00	90 000,00
6478 – Autres charges sociales	22 848,00	27 300,00
6488 – Autres charges	47 679,00	62 927,00

Depuis 2015, un effort particulier de rationalisation et d'optimisation des effectifs a été mis en œuvre au sein de la collectivité.
En 2016, la mise en place d'une nouvelle organisation au sein de la Maison de la Famille, basée sur un accueil unique et la mise en place d'un portail famille, a permis la suppression de 3 postes administratifs.

En 2018, la réorganisation du pôle comptabilité des Services Techniques a permis de mutualiser la fonction de référent comptable lequel assure désormais la gestion et le suivi du CTM et des Services Techniques. En outre début 2019, la demande de mobilité d'un agent des Services Techniques a permis une nouvelle réorganisation et la suppression d'un poste d'accueil.

Par ailleurs, la suppression au CTM de plusieurs postes au sein de la régie propreté depuis plusieurs années et le non-remplacement en 2019 de 3 postes a permis de tester un nouveau fonctionnement intégrant l'intervention d'une société privée pour la partie entretien et nettoyage de la voirie.

En septembre 2019, le passage en délégation de service public de la structure petite enfance « La Farandole » a permis de réduire la masse salariale affectée aux crèches à raison de 6 agents, soit environ 300 000 € pour 2020.

Recrutements 2020 envisagés :

- Un Directeur Général des Services à compter de septembre 2020
- Un acheteur à compter de juin 2020, dans l'objectif de mettre en œuvre une politique d'achat permettant une rationalisation dans la passation et l'exécution des marchés.

Autres mesures :

- Poursuite de l'application des mesures liées au PPCR, environ 60 000 €
- Hausse de la cotisation URSSAF/transport de 0,20% au 1er janvier 2020, environ 23 000 €
- l'organisation des élections municipales, environ 63 000 €

Les charges de personnel représentent **42,55%** des dépenses réelles de fonctionnement**.**

La moyenne pour les communes de 20 à 50 000 habitants est de **61,1%.** *(Source DGCL – les collectivités locales en chiffres 2019)*

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 1 155 530,67 €

1 - La pénalité SRU :

Au terme de l'article 55 de la loi sur le Renouvellement Urbain renforcée par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, les collectivités territoriales ne satisfaisant pas au taux de 25% de logements sociaux, (Inventaire de l'année N-1), sur leur territoire, sont redevables d'un prélèvement par logement manquant.

Après inventaire des logements sociaux de l'année 2019, la ville de Nogent sur Marne affiche un taux de logements sociaux de 14,14%, soit 149 logements sociaux de plus qu'en 2018. Pour atteindre les 25% de logements sociaux sur le territoire de la commune il faudrait disposer de 1677 logements sociaux supplémentaires.

La Ville doit donc contribuer à hauteur de 305,71 € par logement manquant (calculé sur la base de 25% du potentiel fiscal par habitant soit 1222,86 * 25% constaté en 2019). Cette pénalité est prélevée, sur le produit de la fiscalité locale versée par douzième.

Le montant brut du prélèvement au titre de l'exercice 2020 s'élève à 512 683,53 € auquel il convient de déduire 320 000 € de dépenses déductibles au titre des surcharges foncières versées en 2018, soit une pénalité totale de 192 683,53 €.

Selon l'information transmise par le Préfet du Val de Marne le calcul du prélèvement 2020 est arrêté comme suit :

Commune	Résidences principales au 1/01/2019	Nb de logements locatifs sociaux au 1/01/2019 notifié à la commune	Taux de logements locatifs sociaux en %	Nb de logements locatifs sociaux correspondant à 25% des résidences principales	Nb de logements sociaux manquant pour atteindre 25%
Nogent sur Marne	*15 442*	*2184*	*14,14%*	*3861*	*1677*

Pour mémoire en 2019

Commune	Résidences principales au 1/01/2018	Nb de logements locatifs sociaux au 1/01/2018 notifié à la commune	Taux de logements locatifs sociaux en %	Nb de logements locatifs sociaux correspondant à 25% des résidences principales	Nb de logements sociaux manquant pour atteindre 25%
Nogent sur Marne	*15 125*	*2035*	*13,45%*	*3781*	*1746*

2 – Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France :

Depuis le 1er janvier 2016, date de création de l'établissement territorial **ParisEstMarne&Bois**, il appartient à chacune des villes membres de l'ex- CAVM de contribuer au Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France. Cette charge, inscrite au budget de la collectivité, impacte la section de fonctionnement à hauteur de **558 000 €** Il ne s'agit que d'une estimation qui pourra, une fois le montant définitif connu, être ajustée à la hausse comme à la baisse. Cette évaluation tient compte des dispositions de la Loi de finances 2020 et du potentiel financier de la commune (Année 2019).

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 14 324 293,21 €

	BP 2019	BP 2020
6541 – Perte sur créances irrécouvrables et éteintes	30 000,00	30 000,00
653 – Indemnités des Elus	351 200,00	362 600,00
6553 – Service Incendie	622 773,00	656 666,00
65541 – Contribution au FCCT • *Dont part CPS* • *Dont part fiscalité ménage* • *Moins retour de compétences -*	8 038 879,00 *2 303 042,00* *5 941 624,00* *-206 687,00*	8 190 723,00 *2 303 942,00* *6 072 340,00* *-185 559,00*
65548 – Contributions SIVOM - Sifurep	277 700,00	279 778,21
6558 – Frais de scolarité	530 000,00	577 000,00
6558 – Salaire directeur MJC	87 166,00	81 610,00
657362 – Subvention CCAS	856 000,00	856 000,00
65737 – Subvention Scène Watteau	550 000,00	550 000,00
- Subvention Régie personnalisée à compter du 1er juillet 2020		719 709,00
6574 – Subventions associations	885 841,00	847 616,00
– Compensation Centre Nautique - Espaceo	1 829 142,00	653 591,00
– Compensation « Les Lutins » « Mandarine »	395 000,00	310 000,00
- Compensation « Moulin de Beauté »	313 000,00	200 000,00
658821 – Secours d'urgence -	5 000,00	5 000,00

** Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)*

Cette dotation est versée par les communes membres d'un ex-EPCI au territoire ParisEstMarne&Bois et correspond à la fraction des impôts ménages perçue en 2019, majorée de l'indice de revalorisation des valeurs locatives (+0,9%), et de la compensation « part salaires » versée par la Métropole du Grand Paris.

Comme chaque année, cette contribution fera l'objet d'une clause de revoyure en Commission d'Evaluation des Charges transférées en fin d'année.

Chapitre 66 : Charges financières : 757 620,87 €

	BP 2019	BP 2020
66111 – Intérêts de la dette	840 000,00	790 000,00
66112 - ICNE	- 24 087,00	- 32 379,13

- *Simulation de la charge d'intérêts si la ville emprunte au titre de l'exercice 2020 : 3,6 M€*

	2017*	**2018**	**2019**	**2020**	***2021***	***2022***
Intérêts payés sur la période	782 382	889 836	838 848	788 748	*755 911*	*683 220*

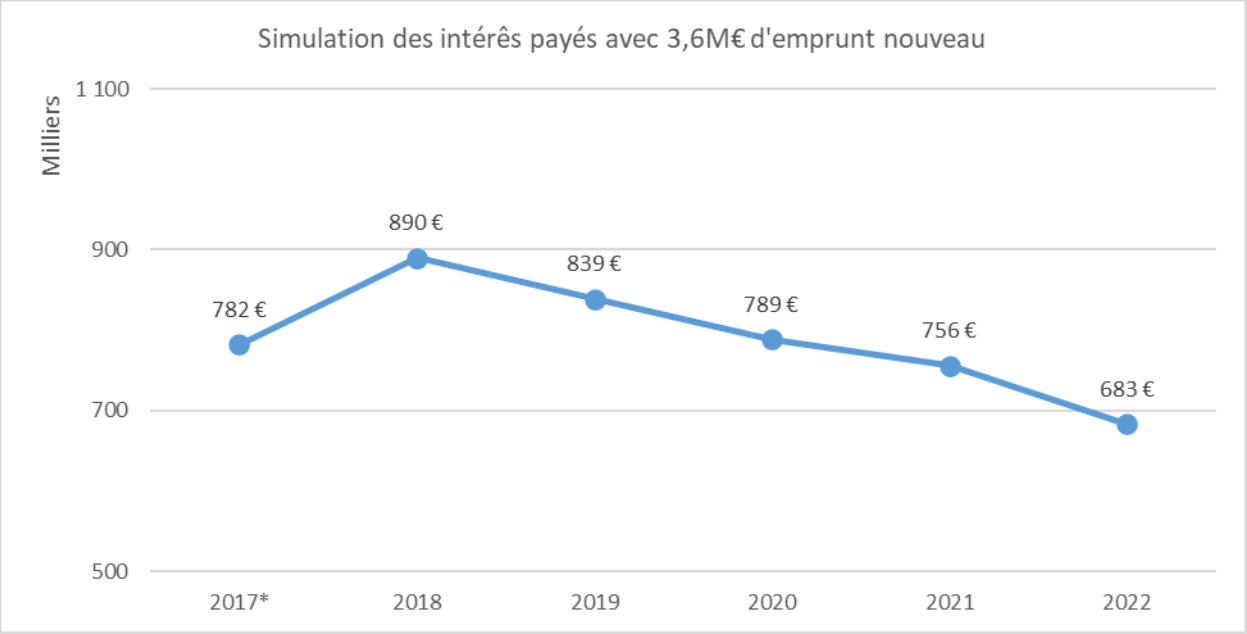

- *Rappelons que l'augmentation des intérêts payés entre 2017 et 2018 résulte du transfert de la dette du budget GPS vers le Budget général de la collectivité.*

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 1 065 130,00 €

	BP 2019	BP 2020
6711 – Intérêts moratoires	1 000,00	1 000,00
6714 – Bourses et prix	24 400,00	1 000,00
6718 – Autres charges exceptionnelles	44 300,00	20 430,00
673 – Titres annulés exercices antérieurs – Annulation titres Autolib (Doublon)	7 000,00	28 300,00
67443 – Reversement recettes voirie stationnement à INDIGO	950 000,00	975 000,00
678 – Hygiène – Op. d'urgence	15 500,00	15 000,00

Depuis le 1er janvier 2018, la ville reverse au délégataire du stationnement de surface et en ouvrage INDIGO le produit qu'elle encaisse pour la neutralisation de places de stationnement (déménagement – chantiers - travaux…).

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 398 928,02 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 1 500 000,00 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 1 058 000,49 €

	BP 2019	BP 2020
6811 - Amortissements	1 194 308,02	980 907,40
6817 – Provisions pour débiteurs divers	30 000,00	30 000,00
6862 – Amortissement pénalités réaménagement dette	8 980,84	8 980,84
6865 – Amortissement de la dette garantie SAIEM et provisions	38 112,25	38 112,25

<u>Part des dépenses totales de fonctionnement au budget primitif 2020</u>

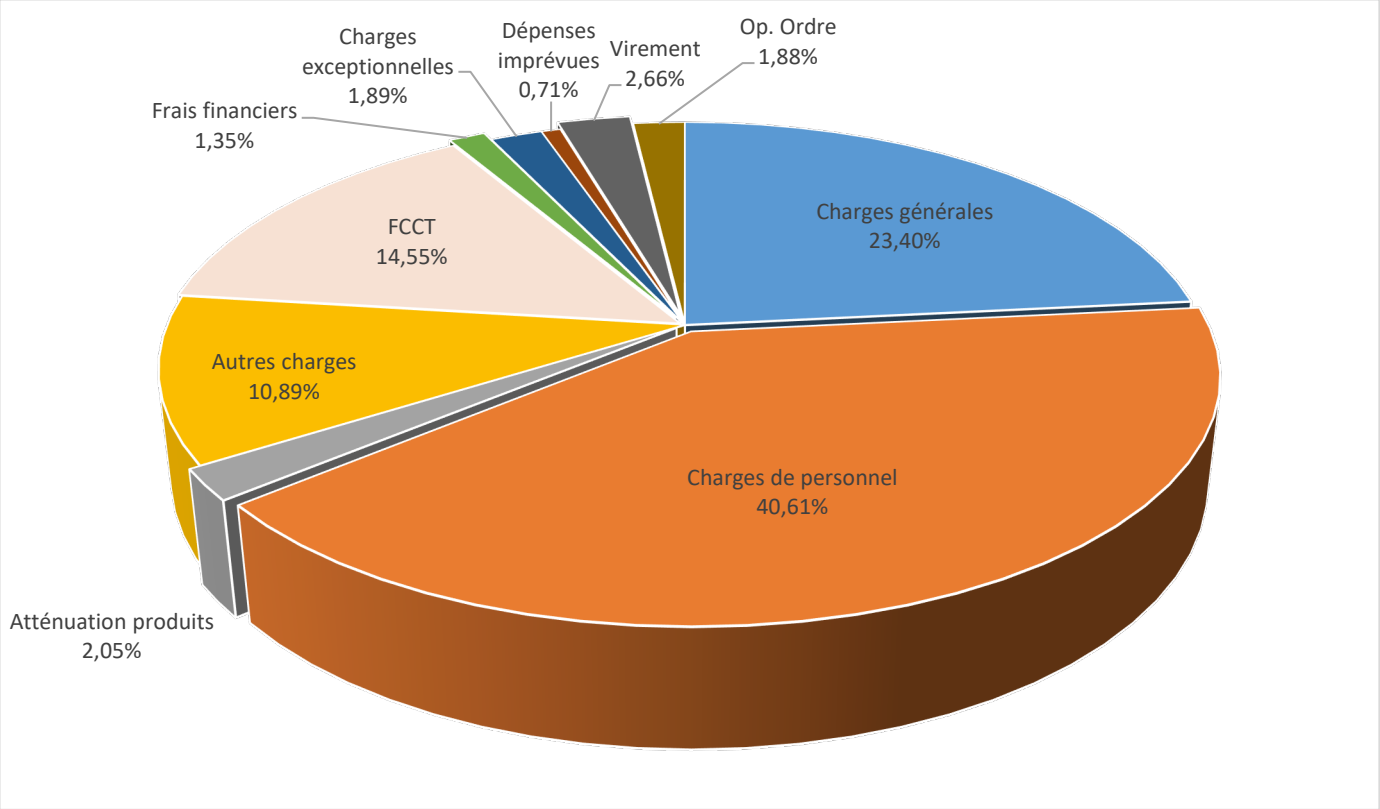
Charges exceptionnelles 1,89%
Dépenses imprévues 0,71%
Virement 2,66%
Op. Ordre 1,88%
Frais financiers 1,35%
FCCT 14,55%
Charges générales 23,40%
Autres charges 10,89%
Charges de personnel 40,61%
Atténuation produits 2,05%

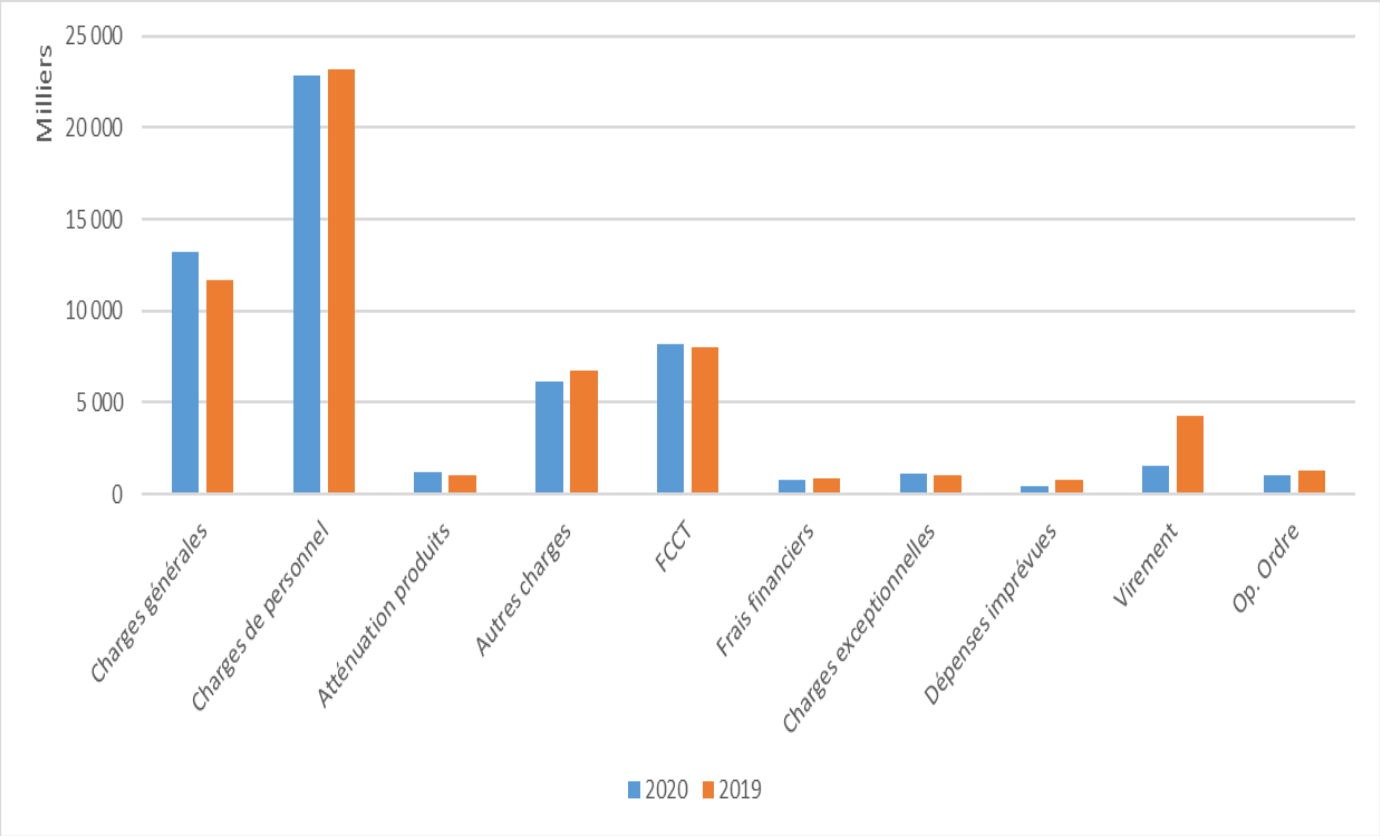
Milliers
25 000
20 000
15 000
10 000
5 000
0
Charges générales
Charges de personnel
Atténuation produits
Autres charges
FCCT
Frais financiers
Charges exceptionnelles
Dépenses imprévues
Virement
Op. Ordre
2020
2019

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Recettes**

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
13 – Subventions d'investissement • *Dont report 2019*	5 089 534,59 *464 654,28*	3 216 695,00 *1 414 599,00*
16 – Dettes et emprunts assimilés • *Dont report 2019*	4 000 000,00	5 600 000,00 *2 000 000,00*
10 – Dotations, fonds divers	2 196 521,00	3 129 483,00
1068 – Excédent de fonctionnement	12 478 904,85	8 760 500,88
20 – Droit au bail - commerce	-	-
165 – Dépôts et cautionnements reçus	121 140,00	1 346,00
024 – Cession d'immobilisation	2 757 000,00	4 022 400,00
45 – Travaux pour compte de tiers	15 000,00	19 800,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	4 286 090,42	1 500 000,00
040 – Opérations d'ordre	1 271 401,11	1 058 000,49
TOTAL BUDGET	**32 215 591,97**	**27 308 225,37**

Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers, réserves : 11 889 983,88 €

	BP 2019	BP 2020
Fonds de compensation de la TVA	1 421 000,00	2 000 000,00
Taxe d'Aménagement	775 521,00	1 129 483,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	12 478 904,85	8 760 500,88

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 1 802 096,00 €

	BP 2019	BP 2020
Amendes de polices	100 000,00	-
Autres subventions	305 000,00	17 280,00
Subvention acquisition véhicule propre	23 368,00	22 000,00
Subvention SIPPEREC pour Eclairage public	59 039,31	1 000,00
Subvention Stadium	587 500,00	-
Subvention Piscine	-	40 000,00
Subvention CAF pour travaux Crèche	-	-
Subvention aménagement Nogent/Baltard	3 549 973,00	1 721 816,00
Report 2019	464 654,28	1 414 599,00

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 5 600 000,00 €

	BP 2019	BP 2020
Emprunts	4 000 000,00	3 600 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	121 140,00	1 346,00
Report 2019	-	2 000 000,00

L'emprunt plafond d'équilibre du budget 2020 est fixé à 3 600 000,00 € conforme aux estimations communiquées dans le rapport d'orientations budgétaires.

- *Simulation d'un recours à l'emprunt en 2020 d'un montant de 3,6 M€ et analyse des écarts :*

Si la Ville emprunte au cours de l'année 2020 3,6 M€ son encours de dette, arrêté au 31 décembre 2019, augmentera de 1 126 409 €.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 1er janvier	19 874 117	21 034 155	27 061 286	27 797 376	27 175 932
Reprise encours GPS 2017		*5 227 926*			
- Remboursement du capital 2020	1 839 962	2 200 794	2 763 911	2 621 444	2 473 591
+ Emprunt nouveau	3 000 000	3 000 000	3 500 000	***2 000 000***	***3 600 000***
= Variation de l'encours	1 160 038	799 206	736 089	-621 444	*1 126 409*
= Encours au 31 décembre	**21 034 155**	**27 061 286**	**27 797 376**	***27 175 932***	***28 302 341***

Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations : 4 022 400,00€

	BP 2019	BP 2020
Cession PROVINI – 2 rue Thiers/37 rue des H. Nogentais	990 000,00	990 000,00
Cession de parcelles Secteur Châteaudun – I3F	750 000,00	1 382 400,00
Vente parcelle Pierre Sémard de 1400 m² - Prix des Domaines 1064€/m²	1 000 000,00	1 650 000,00
Cession terrain sorties de secours - Gare routière RATP	17 000,00	-

Le chapitre 024 retrace les prévisions de ventes de biens uniquement à titre prévisionnel. Lorsqu'elles seront réalisées, les écritures comptables seront retracées au chapitre, 775 (en réel). Le produit en plus-value et en moins-value sera ensuite affecté au bilan par des opérations d'ordre de section à section.

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers : 19 800,00 €

	BP 2019	BP 2020
Travaux pour compte de tiers	15 000,00	19 800,00

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 1 500 000,00 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 1 058 000,49 €

	BP 2019	BP 2020
28 – Amortissement subvention versée (suite reprise pavillon Baltard/Scène Watteau)	88 245,26	88 199,52
151 – Provisions pour garanties d'emprunts	38 112,25	38 112,25
28 – Amortissements des biens et subventions versées	1 106 062,76	892 707,88
48 – Amortissement des pénalités de réaménagement de la dette	8 980,84	8 980,84
49 – Provisions pour débiteurs divers	30 000,00	30 000,00

Part des recettes totales d'investissement au budget primitif 2020

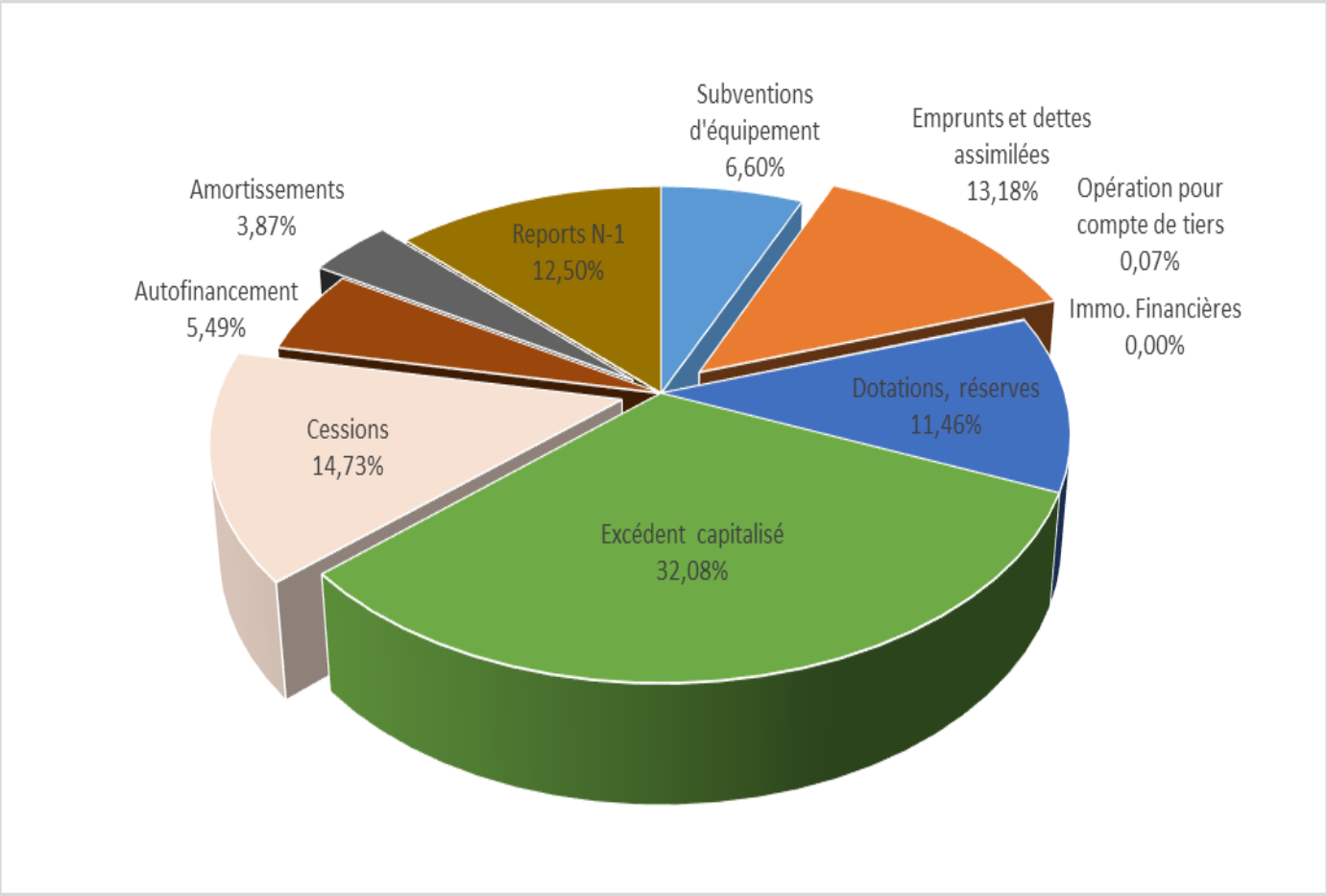

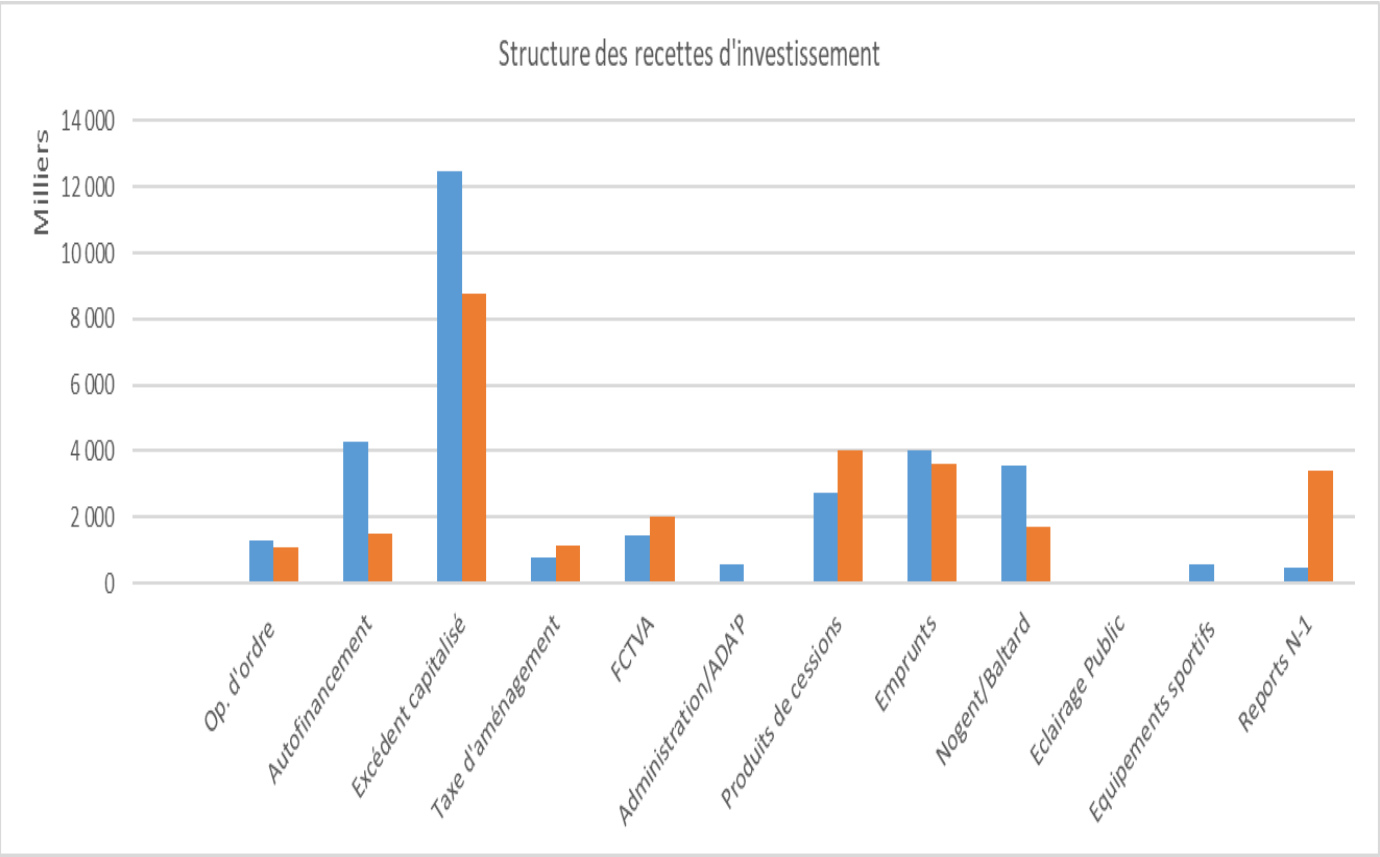

- **Dépenses**

CHAPITRE	BP 2019	*Propositions nouvelles*	*Reports 2019*	BP 2020
20 – Études et logiciels	476 577,60	368 000,00	*17 849,36*	385 49,36
204 – Subvention d'équipement	1 703 228,55	393 000,00	*1 377 255,50*	1 770 255,50
21 – Immobilisations corporelles	2 310 733,06	1 742 310,03	*257 207,60*	1 999 517,63
23 – Travaux	12 293 485,73	7 439 033,81	*5 033 619,98*	12 472 653,79
16 – Remboursement emprunts	2 639 141,00	2 475 091,00		2 475 091,00
16871 –Solde Op. Place Sémard	2 400 000,00	-	-	-
27 – Immobilisations financières	122 641,00	39 900,00		39 900,00
020 – Dépenses imprévues	427 030,84	504 972,22		504 972,22
454 – Travaux pour compte de tiers	15 000,00	19 800,00		19 800,00
040 – Travaux en régie Reprise sur provision	316 065,00	80 000,00 1 820 000,00		80 000,00 1 820 000,00
001 – Résultat d'investissement reporté	9 511 689,19	5 740 185,87		5 740 185,87
TOTAL BUDGET	**32 215 591,97**	20 622 292,93	*6 685 932,44*	**27 308 225,37**

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 385 849,36 €

Pour mémoire reports 2019	*17 849,36*
Logiciels informatiques : – Applications numériques – Office 365	228 000,00
Frais d'études : Géomètre – voirie/coordination SPS – Patrimoine arboré - Carnets sanitaires	140 000,00

Chapitre 204 : Subventions versées à des tiers : 1 770 255,50 €

Aides pour travaux d'amélioration énergétique	43 000,00
Aides à la construction et/ou réhabilitation Logements sociaux *Participation déduite de la pénalité SRU*	350 000,00
Reports 2019 - Opération partenariale Etat/Nogent pour la sécurisation au feu du tunnel de l'A86	*1 377 255,50*

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 999 517,63 €

Prise en charge des extensions de réseaux d'électrification	30 217,03
Installation téléphonie – câblage - fibre	145 000,00
Plantations	94 872,00
Acquisitions foncières + Frais d'actes notariés	260 000,00
Acquisition d'œuvres d'art – Réfection peintures Hôtel de Ville	18 780,00
Acquisition de véhicules	84 000,00
Acquisition de matériels informatiques	263 000,00
Acquisition de mobiliers (dont mobilier scolaire pour ouverture de classes)	51 400,00
<u>Autres matériels</u> : * Fax, copieurs * Matériels éclairage public * Renouvellement extincteurs * Renouvellement instruments de musique * Matériels pour le secteur Fêtes et Cérémonies * Matériels techniques pour la régie bâtiments * Matériels techniques pour la régie propreté * Matériels techniques pour la régie voirie * Renouvellement matériels sportifs * Renouvellement matériels dans les crèches	795 041,00
Reports 2019	*257 207,60*

Chapitre 23 : Travaux : 12 472 653,79 €

Travaux bâtiments administratifs et autres bâtiments * Programmation Ad'AP * Provision pour mise en conformité électriques et incendie * Provision pour travaux des chaufferies communales * Provision pour aménagement bureau en rez de chaussée – service entretien * Réhabilitation NOGENTEL * Provision travaux cimetière	1 970 249,60
Installation de caméras de vidéosurveillance Création d'une antenne PM rue Odile Laurent	112 000,00 85 000,00
Travaux dans les établissements scolaires : - Travaux - secteur maternel : - Travaux - secteur élémentaire : Sécurisation des écoles et des établissements scolaires	677 950,00 *296 200,00* *291 750,00* *90 000,00*
Travaux dans les établissements culturels : * Mise en conformité électrique des bâtiments + provision travaux chauffage * Bibliothèque – Scène Watteau/Pavillon Baltard- Salle Emile Zola	125 500,40
Travaux dans les établissements sportifs : - Mise en conformité électrique des équipements + Provision travaux chauffage - Gymnases - Stade Alain Mimoun - Centre Nautique	377 800,00 *40 000,00* *115 000,00* *22 800,00* *200 000,00*
Social : * Création d'un Espace Intergénérationnel Quartier Plaisance * Résidence le Cèdre	180 500,00 *110 000,00* *70 500,00*
Structures multi accueil : * Mise en conformité électrique + provision travaux * RAM Fontenay * Mandarine *La Farandole * Arc en Ciel * Cabit	181 000,00
Travaux Eclairage Public Remplacement candélabres – emplacements par leds – Provision pour grosses réparations	480 000,00
Aménagement espaces verts urbains : * Remplacement d'arbres et création arborée * Provision pour renouvellement jeux extérieurs	471 952,00

Aménagements de voirie : * *Marquage au sol et signalisations verticale/horizontale* * *Provisions pour aménagement divers* * *Aménagement chaussée + trottoirs – rue Odile Laurent* * *Aménagement rue Paul Bert/Guy Moquet* * *Aménagement chaussées + trottoirs rue du Pont de Noyelles* * *Programme de réfection totale de trottoirs* * Autres aménagements de voirie (bornes incendie – barrières – clôture…)	1 125 000,00
Aménagement espaces publics « Cité d'Affaires Nogent-Baltard » : *	1 652 081,81
Reports 2019	*5 033 619,98*

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 2 475 091,00 €

	BP 2019	BP 2020
Remboursement capital en €uros	2 622 000,00	2 473 591,00
Dépôts et cautionnements reçus	17 141,00	1 500,00
Solde opération Pierre Sémard	2 400 000,00	-

* Information sur la dette de la ville

Synthèse de la dette au 1er janvier 2020

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée vie moyenne
27 175 932 €	2,90%	13 ans et 5 mois	7 ans et 2 mois

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	23 991 463 €	88,28%
Variable	0 €	0,00%
Barrière avec multiplicateur	3 184 436 €	11,72%
Ensemble des risques	**27 175 932 €**	**100,00%**

Encours de dette par habitant

	2017	2018	2019	2020
Nogent sur Marne	831	850	863	822
Moyenne de la strate	1118	1079	1081	1076

Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020
Nogent sur Marne	50,31%	45,26%	47,68%	46,28%
Moyenne de la strate	77,10%	76,90%	77,30%	76,00%

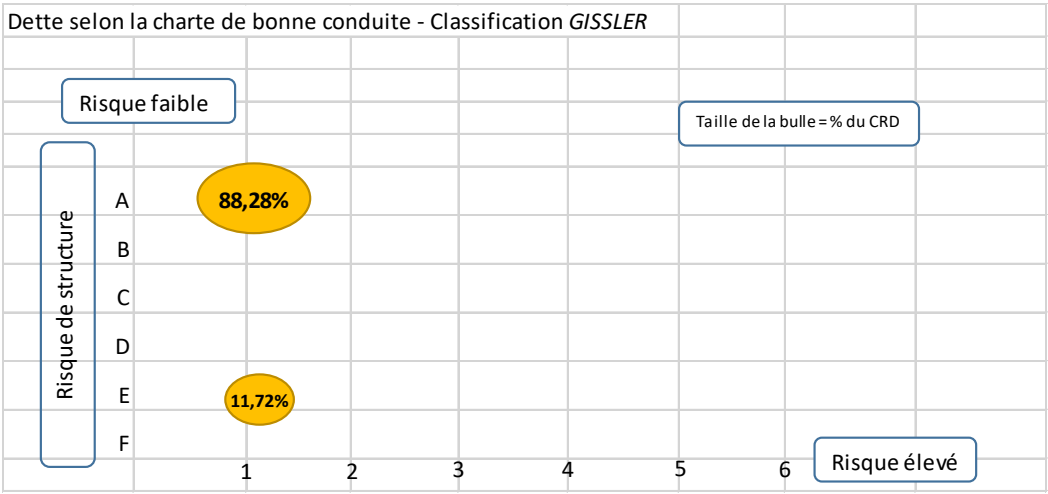

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 39 900,00 €

Versement d'une avance remboursable à la Régie Personnalisée créée pour la gestion du Centre Nautique à compter du 1er juillet 2020.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 504 972,22 €

Les articles L.2322-1 et L. 2322-2 du CGCT autorise dans la limite de 7,5% des dépenses prévisionnelles réelles de chaque section de procéder à des virements de crédits pour faire face à des dépenses réelles pour lesquelles aucune dotation n'est inscrite au budget. Ces virements sont effectués sur décision du conseil municipal.

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers : 19 800,00€

Chapitre 040 : Travaux en régie : 80 000,00 € -

- *Reprise sur provisions : 1 820 000 € - Contentieux Parking St Germain*

Chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté : 5 740 185,87 €

<u>Part des dépenses totales d'investissement au budget primitif 2020</u>

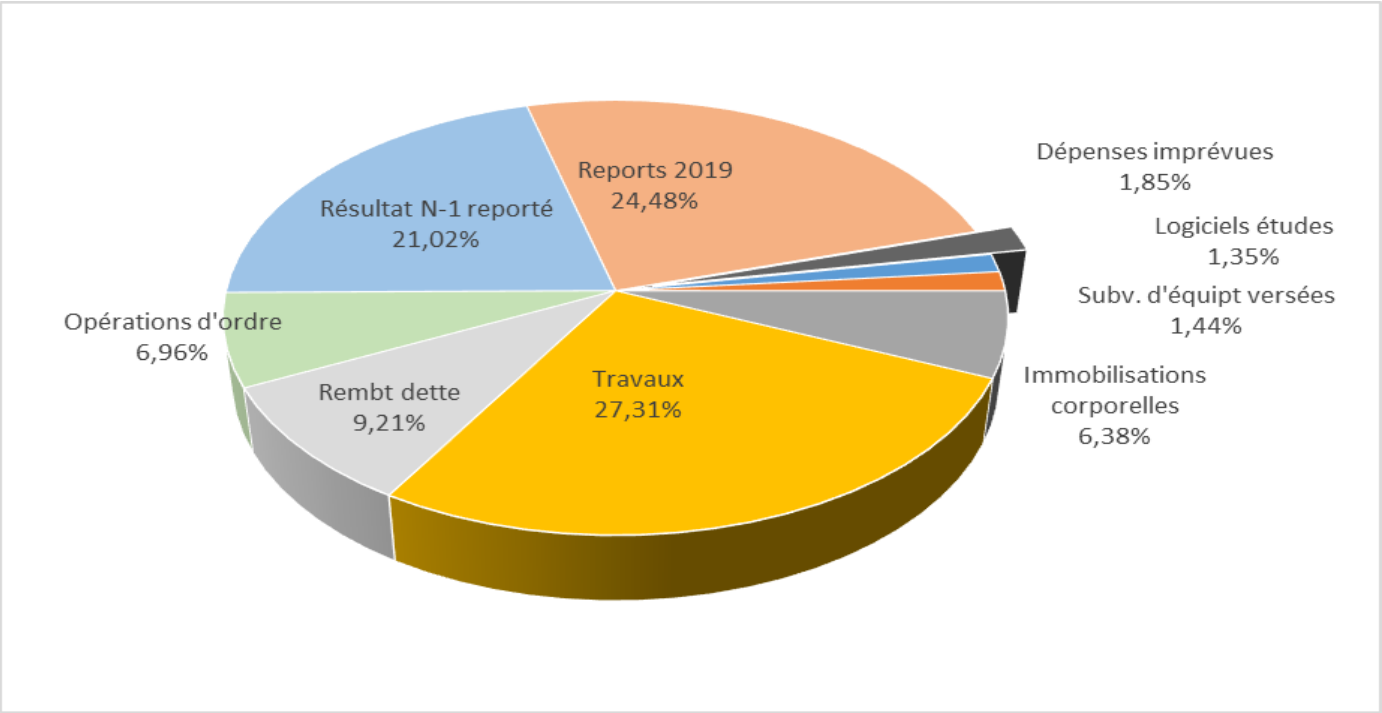

- Les ratios légaux

	Population légale au 1er janvier 2020 : 33 078	2017	2018	*2019*	*2020*
1-	Dépenses réelles de fonctionnement/Population	1623	1653	1 654	*1 625*
2-	Produit impôts directs (Nogent)/Population	744	752	762	*758*
2bis	Produit impôts directs (Ex- CAVM/Population)	178	179	181	*184*
3-	Recettes réelles de fonctionnement/Population*	1652	1673	1 691	*1 645*
4-	Dépenses d'équipement brut/Population*	503	554	522	*506*
5-	Encours de la dette/Population	722	850	863	*822*
6-	Dotation Globale de Fonctionnement/Population	118	99	96	*94*
7-	Dépenses de personnel/DRF	45,06%	43,59%	43,48%	*42,55%*
8-	DRF+Remboursement dette en capital/RRF*	1,02	1,04	1,03	*1,03*
9-	Dépenses d'équipement brut/RRF*	30,46%	46,26%	30,85%	*30,75%*
11-	Encours de la dette/RRF*	0,4	*0,51*	0,51	*0,50*

*****Pour la section d'investissement les ratios sont exprimés en propositions nouvelles + reports de l'exercice 2019*

****

Il est proposé aux membres de l'assemblée de voter le budget général de l'exercice 2020, chapitre par chapitre, équilibré, avec reprise anticipée des résultats, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	27 308 225,37	27 308 225,37
FONCTIONNEMENT	56 304 809,85	56 304 809,85
TOTAL	**83 613 035,22**	**83 613 035,22**